



Secrétariat Général

No 20

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013****Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfsberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : Mme Hiltpold, MM. Pierre Maulini et Michael Paparou.

Le Président salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2013
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
5. Délibération administrative **65-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire pour la reconstruction du Théâtre de Carouge/atelier de Genève, sis rue Ancienne 37 & rue Joseph-Girard 13
6. Délibération administrative **66-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la vente du capital actions de TELECAROUGE
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
  1. Motion **27-2012 R** : Cambriolages, vols, insécurité : encourageons les réseaux de prévention entre voisins !
  2. Motion **30-2013 P** : L'UDC veut plus de D2 à Carouge
  3. Motion **31-2013 P** : Convocation des commissions
8. Postulats
9. Résolutions
10. Pétitions
  1. Pétition **11-2013 P** : excès de vitesse dans les quartiers en périphérie du Vieux Carouge
11. Questions

Le Président excuse Mme Hiltpold, M. Maulini et M. Paparou.

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2. PRESTATION DE SERMENT

Le Président rappelle que M. Andréa Rossi a démissionné par lettre du 8 février 2013 de son poste de conseiller municipal avec effet au 28 février 2013. La lettre a été lue par la secrétaire lors de la séance du Conseil municipal du 28 février 2013. Il convient donc de pourvoir à son remplacement par M. Salah Ben Chaabane conformément à l'article 165 sur la loi d'exercice des bancs politiques qui fixe qu'en cas de vacance, le candidat ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste est élu en remplacement.

Le Président prie l'assemblée de se lever et donne lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »*

A l'appel de son nom, M. M. Salah Ben Chaabane lève la main droite et répond par les mots :  
« Je le jure. »

Le Président prend acte de son serment et lui remet un cadeau de bienvenue.

*Applaudissements*

### 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne le Mérite carougeois. Le Conseil Administratif a le très grand plaisir d'informer le Conseil municipal qu'il a décidé de décerner le Mérite carougeois à Monsieur Nassourou Tamboura pour sa contribution citoyenne à une politique et une pratique de l'intégration remarquable.

Né dans une famille peule en 1960 à Djibo, petite ville au nord du Burkina Faso, Nassourou Tamboura partage ses premières années entre l'école et la garde de quelques chèvres et vaches squelettiques. La famille est nombreuse (6 sœurs et un frère), les ressources sont rares, mais tous les enfants vont à l'école. A 17 ans, Nassourou commence à connaître la Suisse au contact d'une famille vaudoise installée au Burkina Faso, chez qui il travaille comme jardinier pour son argent de poche. A 25 ans, il débarque dans le pays de Vaud avec un permis d'étudiant. Il finance ses études en travaillant chez des viticulteurs et des paysans. Puis il part en France travailler pour une organisation caritative et fait de nombreux voyages à l'étranger. Dès 1996, il est engagé comme réceptionniste au Centre-Espoir, où il travaille encore actuellement, et où son sens de l'accueil et son expérience des mœurs et coutumes helvétiques font merveille.

Le Conseil Administratif a attribué le Mérite carougeois à Nassourou Tamboura pour son action d'abord, bien sûr. En effet, depuis de longues années, il a mis ses forces et son talent à promouvoir l'intégration de diverses populations à Carouge. En exposant, au sein de la commission extraparlamentaire de l'Intégration à laquelle il participe depuis sa création, sa manière à lui d'accueillir les personnes venues d'ailleurs, il suscite l'enthousiasme. Il est ainsi à l'origine du parcours biannuel d'accueil des nouveaux habitants à Carouge dont on sait le grand succès. Il préside l'Association Afrique-Carouge, où se nouent quantité de contacts et où se débattent les thématiques du développement et de la coopération.

Mais c'est surtout lorsqu'on associe ces actions au parcours culturel et social de Nassourou Tamboura que ressortent les deux traits essentiels qui caractérisent son parcours. D'une part, il

a réussi à conserver et promouvoir certaines valeurs-clés de sa propre culture – la générosité, la solidarité, l'empathie – pour les transformer en programme d'action dans sa société d'accueil. Et d'autre part, il a su transformer les ruptures, deuils et solitudes inévitablement associées à la migration en une action civique chaleureuse et ouverte. Et c'est là le vrai talent de Nassourou Tamboura.

Nassourou Tamboura incarne, par son action, la richesse et la fécondité des contacts inter-culturels. Son mérite, c'est de calmer nos peurs, de nous faire sourire et espérer. Sensible à l'accueil reçu des Carougeois, il prend part à la construction du bien commun, il travaille à perpétuer les conditions de cet accueil.

Puisse notre ville, grâce à des êtres humains tels que lui, conserver ses traditions d'accueil, d'ouverture, et de créativité. *Applaudissements*

La deuxième communication concerne le Printemps carougeois, dont le programme est disponible. Le Printemps carougeois s'intitule « le fil » (« I fil good »). Les conseillers municipaux recevront une lettre nominative contenant deux invitations et un coupon de réponse, que le Conseil Administratif les encourage à utiliser.

La troisième communication concerne la brochure n° 1227 « Carouge côté pratique », que les conseillers municipaux recevront prochainement. Cette nouvelle brochure existait déjà, mais vient d'être rééditée et donne tous les renseignements de l'administration concernant Carouge.

La quatrième communication concerne le rapport d'activité des travailleurs sociaux hors murs à Carouge, désormais disponible sur CMnet. Les conseillers municipaux souhaitant obtenir une version papier doivent en faire la demande en s'inscrivant sur la feuille qui circule. Mme De Haller Kellerhals les invite à lire ce rapport passionnant et riche en informations sur les activités de ces travailleurs sociaux qui effectuent un travail remarquable à Carouge.

Le Conseil Administratif souhaite enfin communiquer à propos de la fête de la musique en faisant parvenir au Conseil municipal des rectifications et compléments d'information concernant l'annulation de cette fête à Carouge :

La décision de supprimer l'édition 2013 de la fête de la musique avait été prise au moment de l'élaboration du projet de budget 2013 en été 2012, soit avant qu'il soit soumis au Conseil municipal pour votation et bien avant la décision de référendum.

En raison de la diminution des recettes fiscales et de la perte de 1,5 million du fonds de péréquation intercommunal, il était inévitable de réduire ou de supprimer les prestations afin de proposer au Conseil municipal un budget équilibré et de montrer les efforts consentis par l'administration.

Le choix s'est porté sur une manifestation qui contrairement à ce que certains journaux locaux ont fait paraître ne coûte pas 15'000.- à la commune, mais 84'000.-, soit 40'000.- sur le budget du service des affaires culturelles et de la communication auxquels s'ajoutent les prestations du service TVE, ainsi que les salaires des collaboratrices et collaborateurs impliqués.

Lors de la présentation du budget au Conseil municipal, la suppression exceptionnelle de la fête de la musique n'a suscité ni questions, ni commentaires de la part des conseillères et conseillers municipaux présents.

Dans le contexte financier actuel, tous les services municipaux sont concernés par la recherche d'économies et pas seulement les affaires culturelles. Les efforts portant sur plus de 2,5 millions d'économies ont été intégrés au budget présenté. Afin de ne pas péjorer des institutions qui peinent déjà à boucler leurs comptes, l'ensemble des subventions a été maintenu dans le budget 2013 présenté par le Conseil Administratif, ainsi que l'ensemble des manifesta-

tions culturelles à l'exception de la fête de la musique, et l'ensemble des manifestations communales.

Enfin, bien entendu, si le referendum portant sur l'augmentation du centime additionnel est accepté lors de la votation du mois de juin, le Conseil Administratif présentera un nouveau budget au Conseil municipal avec 3 millions d'économies supplémentaires à trouver, ce qui explique que d'autres prestations pourraient être touchées.

#### Communications de M. Walder

M. Walder est très heureux de donner au Conseil municipal quelques nouvelles sur le remplacement des platanes coupés sur la place du Marché. Le remplissage des fosses a été effectué cette semaine avec un mélange de terre sélectionnée par l'école d'horticulture de Lullier. Trois platanes résistants au chancre coloré de type *Valis Clausa* seront plantés immédiatement après Pâques dans ces trois fosses. Si le diamètre de leur tronc sera mince, 30-35 cm, la taille des arbres choisis sera proche de celle des platanes existants. J'aimerais ici féliciter toute l'équipe du secteur des Espaces Verts qui a su gérer au mieux cet épisode très douloureux pour tous les amoureux et amoureuses de nos platanes.

#### Communications de Mme Lammar

La première communication de Mme Lammar concerne la présentation des statistiques sur l'évolution de la criminalité à Genève en 2012 par Monsieur Maudet, dont les journaux se sont fait l'écho. Selon les statistiques présentées par le canton, le nombre d'infractions au Code pénal a diminué à Genève de 9 %. Ce pourcentage varie selon les communes, certaines, comme Veyrier, voyant une augmentation de 17 %. A Carouge, et elle souhaite le relever, il s'agit d'une baisse de 8 % qui a été enregistrée entre 2011 et 2012. La présentation du Département de la sécurité ainsi que le rapport d'activité de la police est disponible sur le site du Département de la sécurité.

La deuxième communication a trait à la suite des péripéties avec le Département du commerce. Le mois dernier, je vous informais que nous avions écrit au Service du commerce pour nous offusquer du fait que nous n'avions pas été consultés, ni même informés, des décisions visant à restreindre les heures d'ouverture de certains établissements carougeois, alors qu'en particulier les APM sont sur le terrain et sont notamment là pour s'assurer que la fermeture des établissements se déroule sereinement. Sur le fond, nous nous étonnions que certaines décisions ne correspondaient pas aux observations de terrain des APM. Nous demandions donc des explications au service du commerce ainsi que les documents y relatifs.

Suite à cela, en date du 4 mars, une réunion s'est déroulée en présence de Monsieur Unger qui a présenté ses excuses au Conseil Administratif concernant la gestion de ce dossier.

Un communiqué de presse du service du Commerce est paru le même jour, indiquant que des solutions avaient pu être trouvées :

Sur les 28 établissements concernés sur le canton, deux avaient renoncé à bénéficier d'une prolongation d'ouverture. Sur les 25 cas restants,

- 10 établissements avaient obtenu une autorisation jusqu'à 2 h pour 3 mois,
- 11 établissements avaient obtenu une autorisation jusqu'à 1 h la semaine et 2 h les vendredis et samedis pour 3 mois,
- 4 établissements pour lesquels les problèmes de bruits n'avaient pas été retenus obtenaient une autorisation annuelle de prolongation de leur horaire d'exploitation.

Toujours le 4 mars dernier, Monsieur Unger nous a écrit pour nous transmettre les nouvelles décisions concernant les établissements carougeois.

Sur les 5 établissements carougeois concernés :

- 1 établissement a obtenu une autorisation jusqu'à 2 h pour 3 mois et avec des mesures à respecter,

- 1 établissement a obtenu une autorisation jusqu'à 1 h la semaine et 2h les vendredis et samedis pour 3 mois et avec certaines mesures à prendre,
- 3 établissements ont obtenu leur autorisation annuelle de prolongation de leur horaire d'exploitation.

Par correspondance du 8 mars 2013, le Service du Commerce a répondu à notre courrier en nous écrivant le courrier suivant :

*Madame la conseillère administrative,*

*Je fais suite à votre courrier du 27 février dernier et vous transmets volontiers des informations complémentaires à propos de l'objet cité en titre. Je tiens toutefois en préambule à vous rassurer pleinement sur la volonté de collaboration du service du commerce avec les entités concernées par la problématique des dérogations horaires. Bien que la coordination fonctionne déjà à satisfaction avec les ilotiers LRDBH de la gendarmerie et naturellement avec celui de Carouge, celle-ci devrait être renforcée avec votre police municipale à l'avenir. Vous me voyez désolé si ce renforcement ne s'est pas manifesté plus tôt. Dans cet esprit, le service du commerce consultera sans hésiter votre commune lors de l'examen des prochaines requêtes susmentionnées en formulant également le souhait que votre police l'informe spontanément de toute démarche en lien avec les tranches horaires considérées. En outre, une séance réunissant les acteurs concernés sera agendée ces tout prochains jours pour traiter des prochaines étapes de la collaboration. Je vous communique ci-après dans l'inter valle la situation actuelle des cafés et restaurants de la ville de Carouge qui ont fait l'objet d'une première décision le 1er février dernier puis après leur demande de reconsidération, d'une autorisation trimestrielle, voire annuelle dont vous avez reçu su copie. S'en suit la liste des bars que je vous ai donnés tout à l'heure, bénéficiaires d'une autorisation de trois mois pour une heure, voire deux heures ou de ceux qui bénéficiaient de leur dérogation pour l'année.*

Enfin, cet après-midi, j'ai rencontré M. Genolet, directeur du Service du commerce qui s'est encore excusé de ne pas avoir consulté ni informé la Ville de Carouge.

Bien qu'aucune base légale ne décrit la procédure de prolongations des horaires d'exploitations des établissements publics, Monsieur Genolet m'a néanmoins assuré que désormais, la Ville de Carouge serait complètement intégrée dans le processus et a reconnu que les APM, vu leur présence accrue sur le terrain et la mise en place du numéro de téléphone de patrouille, sont les plus à même de savoir ce qui se passe puisqu'ils sont directement sur le terrain.

Du reste, pour les établissements concernés par une prolongation de trois mois, un retour des APM a déjà été demandé pour savoir si les mesures demandées étaient respectées.

Monsieur Genolet m'a également indiqué qu'en 2012, 61 établissements à Carouge ont bénéficié de dérogations et que pour l'instant, en 2013, il s'agissait de 53 établissements qui ont pu en bénéficier. Enfin, Monsieur Genolet m'a affirmé que pour le Service du commerce, Carouge était plutôt exemplaire au niveau des nuisances sonores et en avance sur toutes les autres communes. Le Service du commerce a d'ailleurs pu constater une baisse des plaintes carougeoises pour les nuisances.

Dès lors, au vu de ce qui précède, la Ville de Carouge peut donc repartir sur de bonnes bases de collaboration avec le Service du commerce. L'incident est donc clos pour nous.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La première communication concerne l'association des communes genevoises. Le Président informe que l'assemblée générale de l'ACG du 2 février 2013 a décidé d'octroyer à la ville de Genève via le mouvement intercommunal une subvention de 50'000.- à titre de participation à l'organisation de 7<sup>eme</sup> conférence européenne des villes durables. Celle-ci figure dans l'onglet ACG du CMnet. Le délai d'opposition à cette décision est fixé au 15 avril 2013.

La deuxième communication concerne un courrier de la Fondation immobilière de la ville de Carouge en date du 20 mars 2013. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

**Concerne : Fondation immobilière de la Ville de Carouge**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Grand Conseil dans sa séance du 14 décembre 2012 a adopté la loi modifiant la loi concernant la constitution d'une Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge et a approuvé la modification de son nom en Fondation immobilière de la Ville de Carouge, ainsi que les statuts tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil de fondation le 23 novembre 2011 et par le Conseil municipal le 19 janvier 2012.

La loi a été promulguée par le Conseil d'Etat le 6 février dernier, pour être exécutoire au lendemain de sa publication. Celle-ci étant intervenue le 8 février 2013, les statuts ainsi que la nouvelle dénomination de la Fondation sont entrés en vigueur le 9 février dernier.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 35 des statuts, les membres du Conseil de fondation désignés par le Conseil administratif et le Conseil municipal selon les anciens statuts de la fondation poursuivent leur mandat jusqu'à la fin de la législature communale en cours.

Sur la base de ces statuts, le Conseil de fondation a adopté en date du 27 février 2013, lors de sa première séance, les règlements suivants :

- un règlement interne de la fondation
- un règlement relatif à la rémunération des membres du conseil de fondation
- un règlement relatif à l'attribution des logements et locaux
- un règlement relatif l'attribution des travaux et mandats
- un règlement relatif la commission ad hoc « gouvernance ».

Leur entrée en vigueur a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2013. Nous tenons ces textes à votre disposition.

Il a aussi adopté, lors de la même séance plusieurs directives, notamment sur les autorisations de signatures et sur les engagements financiers, allant dans le sens des recommandations de la Cour des comptes. Ces directives sont intégrées dans le système de contrôle interne qui est en cours d'élaboration et dont l'entrée en vigueur se fait de manière progressive, afin de permettre son intégration dans le fonctionnement de la Fondation, tant au niveau de ses organes, qu'au niveau de son administration.

Dotée de ces instruments, la Fondation Immobilière est en mesure de mettre en œuvre les objectifs que ses statuts prévoient. Il est à relever que la Fondation a réussi la gageure de répondre à l'entier des recommandations admises dans les délais qui lui avaient été impartis. Cela ressort d'ailleurs du rapport annuel 2012 de la Cour des comptes.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que d'ici fin avril 2013, le Conseil de fondation vous fera parvenir les comptes de la Fondation accompagnés d'un rapport annuel de gestion et du rapport de l'organe de contrôle.

Une copie du présent courrier est adressée au Conseil administratif.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, l'assurance de nos salutations distinguées.

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 65-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE PRELIMINAIRE POUR LA RECONSTRUCTION DU THEATRE DE CAROUGE/ATELIER DE GENEVE, SIS RUE ANCIENNE 37 & RUE JOSEPH-GIRARD 13**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération a pour objet l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire pour la reconstruction du Théâtre de Carouge.

Pour rappel, le Conseil municipal avait voté le 23 avril 2009 un crédit pour un concours concernant le théâtre et la salle des fêtes pour un montant de CHF 595'000.-.

Ce projet était motivé par le fait que des rénovations étaient devenues absolument indispensables, en particulier en raison de l'amiante se trouvant dans les bâtiments du théâtre et de la salle des fêtes.

Il était par ailleurs nécessaire d'optimiser le fonctionnement du théâtre de Carouge

- dont certaines installations étaient devenues dangereuses,
- dont l'agencement n'est pas fonctionnel, particulièrement pour les décors,
- et dont les locaux se trouvent dispersés, notamment entre le théâtre, le 57 rue Ancienne qui est loué et dont le bail arrive bientôt à échéance, et l'abri PC du collège de Staël pour le stockage des costumes.

35 architectes ont participé au concours.

Il est intéressant de noter que le concours voté par le Conseil municipal avait pour objectif aussi bien la reconstruction d'un ou des deux bâtiments, que des rénovations conservant les structures existantes.

Au vu des rendus, force est de constater que l'option visant à conserver les structures existantes n'était pas réalisable, s'agissant du théâtre.

Non seulement peu de candidats se sont lancés dans un tel projet, mais ces projets ne parvenaient pas à répondre aux problèmes posés. Le seul candidat retenu pour le second tour qui conservait les structures existantes a dû modifier son projet au second tour en remodelant notamment l'enveloppe du théâtre de Carouge. Au final, le jury du concours a désigné à l'unanimité comme lauréat le projet SWAN, conçu par une équipe pluridisciplinaire menée par le bureau d'architectes Pont 12.

Ce projet, qui a été présenté au Conseil municipal et au public le 26 janvier 2012, présente trois avantages principaux :

- En premier lieu, même si la structure du théâtre est modifiée, l'équilibre entre les deux bâtiments est maintenu, grâce aux grandes baies vitrées communes aux deux salles.
- En deuxième lieu, ce projet garantit un fonctionnement optimal du théâtre.
- En troisième lieu, ce projet, s'agissant du théâtre, prévoit, outre la grande salle, deux salles modulables, qui offrent non seulement la possibilité de jouer plusieurs spectacles en même temps, mais également donne la possibilité de les utiliser pour d'autres activités, telles que ballet, concerts, opéras de chambre, etc.

C'est donc un projet qui permettra de décliner la culture sous de nombreuses formes, tant théâtrale, que musicale ou sous d'autres formes d'expressions artistiques.

S'agissant du théâtre, le coût de l'opération de reconstruction, avec une marge de précision usuelle de CHF 25 %, a été estimée à CHF 49'360'000, ce qui ramenait le montant du crédit d'étude, calculé sur la base des normes SIA avec 80 % des soumissions rentrées, à CHF environ 4'800'000.-. Au vu de ces montants, il est apparu immédiatement qu'il n'était pas possible pour la commune de construire seule ce théâtre. Il faut également relever que de manière générale, le Théâtre de Carouge draine une population bien plus large que les seule-e-s carougeoises et carougeois et qu'il est normal que la Commune n'assume pas seule cette infrastructure. C'est pourquoi, depuis la présentation de ce projet au public, le Conseil administratif a entrepris des démarches auprès d'entités publiques (notamment Etat, ACG) et privées afin de trouver des partenaires pour ce projet. Ces démarches ont démontré que les éventuels partenaires, qu'ils soient privés ou publics, ne souhaitent pas entrer en matière sans un dossier complet intégrant un plan financier précis d'une part, et un projet étudié à un stade plus élaboré que celui d'un concours d'autre part. Dès lors, pour aller de l'avant et trouver des partenaires, il est nécessaire d'avancer l'étude de ce projet. En discutant avec les architectes, ces derniers ont proposé d'entamer une étude préliminaire permettant d'optimiser le projet du Théâtre, de réduire l'estimation de son coût (en ayant des chiffres plus précis, la marge initiale de 25 % sera automatiquement réduite), et d'obtenir tous les documents

nécessaires à l'établissement d'un dossier complet et détaillé qui est indispensable à la recherche de partenaires.

Il faut relever que les architectes ont proposé de facturer forfaitairement que le 50 % de cette étude préliminaire, ramenant donc le coût de celle-ci pour la commune à CHF 149'175.- hors taxes au lieu de CHF 310'770.-. Les architectes prennent donc le risque de perdre le paiement de 50 % du travail effectué si, après l'étude préliminaire, la commune décide de ne pas aller de l'avant.

En revanche, l'étape préliminaire constituant une étape du cycle complet du projet (il ne s'agit donc pas de quelque chose de supplémentaire, ce qu'elle tient à relever), si la commune décide de poursuivre par un crédit d'étude après l'étude préliminaire, son paiement sera considéré comme un acompte sur les honoraires dus. Par ailleurs, il est également indispensable de pouvoir disposer d'une maquette ainsi que d'une plaquette de présentation si nous voulons convaincre nos partenaires de se joindre financièrement à ce projet. Ces deux éléments sont donc prévus dans cette délibération.

Il s'agit donc, afin de disposer d'un dossier complet, de prévoir :

- un montant de CHF 161'109.- TTC (soit CHF 149'175 HT) pour l'étude préliminaire
- un montant de CHF 10'000.- pour la plaquette de présentation et
- un montant de CHF 25'000.- pour la maquette.

Avec l'arrondi et les frais divers on parvient à une somme de CHF 202'000.-

Enfin, il faut relever que le Conseil de Fondation du Théâtre de Carouge soutient unanimement la démarche et relève l'urgence d'aller de l'avant le plus vite possible. En effet dans le courrier de Monsieur LERMIER, de Monsieur SCHURCH, le président de la Fondation, et des membres de celle-ci, soit:

- Guillaume CHENEVIÈRE,
- Marie-Hélène DUBOULOZ,
- Eric EIGENMANN,
- Antoine FRASSETO,
- Renaud GAUTIER,
- Caroline HILTPOLD,
- Raymond JOURDAN,
- Alexandre MICHELLOD,
- Marc NOBS,
- Dominique PERRUCHOUD,
- Jean-François ROHRBASSER,
- André SCHMUTZ
- et Maurice SCHNEEBERGER,

il est relevé que le bail du 57 rue Ancienne où se trouve la salle Gérard CARRAT arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Ceci motive l'urgence pour le Conseil de Fondation de disposer rapidement de nouveaux locaux adaptés et sécurisés pour le Théâtre de Carouge. Par cette correspondance, le Conseil de Fondation souhaite donc que « *les Autorités carougeoises, tant législatives qu'exécutives s'engagent avec toute la détermination requise dans les études préparatoires à la réalisation de ce projet* ». Cette lettre figure dans les annexes de la délibération qui vous est soumise, et il s'agit de l'annexe 2.

Au vu de ces éléments et en conclusion, il est proposé ce soir

- d'ouvrir un crédit d'étude préliminaire de CHF 202'000.-
- de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif



- de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux
- et, en cas de non-réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**La prise en considération de ce projet est acceptée par 25 oui et 2 non.**

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Bureau propose le renvoi en commission toutes commissions réunies.

M. Baud demande à la commission de se réunir après le référendum sur la hausse des impôts. En effet, il ne semble pas opportun de parler d'un crédit de 202'000.- alors que l'on cherche désespérément à faire des économies. En outre, il rappelle que d'ici trois ans, la taxe professionnelle communale va disparaître, ce qui représentera un trou de 17 millions pour la commune de Carouge. Il faudrait donc réfléchir aux manières de le combler, avant de dépenser encore de l'argent.

Le Président lui rappelle que le renvoi en commission, toutes commissions réunies, a été proposé. Il demande donc à M. Baud s'il a une autre proposition.

M. Baud propose d'attendre pour convoquer la commission.

Le Président observe que le Conseil municipal a déjà pris une décision.

Mme Molinari pense quant à elle qu'il est important que cette commission se réunisse le plus rapidement possible puisqu'il est indispensable de trouver des partenaires. Aussi, elle doit se donner les outils pour présenter ce projet, y croire et le soutenir. Mme Molinari demande que lors de la réunion de commissions, la politique cantonale sur la culture soit gardée à l'esprit. Il serait pertinent de demander au conseiller d'Etat, M. Beer, de participer à la commission pour répondre à des questions en lien à cela.

M. Pistis a relevé dans l'exposé de Mme Lammar des raisons de « sécurité ». Il souhaiterait que ces besoins soient évalués par un expert.

## **6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 66-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA VENTE DU CAPITAL ACTIONS DE TELECAROUGE**

M. Walder introduit le sujet. La proposition du Conseil Administratif, inscrite au budget 2013, consiste à se séparer de nos parts dans la société Télécarouge SA. Il s'agit de 51 % du capital de la société composée de 300 actions de 1000.- chacune. Les 49 % restants appartiennent à la société Cablecom.

Cette société a été créée le 19 mars 1987 afin d'assurer un réseau de distribution de moyens de télécommunications sur le territoire de Carouge.

Si le Conseil d'administration inclut des membres désignés par la ville de Carouge, la société Télécarouge SA est entièrement gérée par les collaborateurs de Cablecom et les programmes livrés par la société Naxoo-Télégenève. La Ville de Carouge n'a donc aucun contrôle sur les programmes délivrés.

Le Conseil Administratif souhaite aujourd'hui vendre ses actions dans cette société pour plusieurs raisons.

La première est que l'objectif initial de cette société, soit d'assurer un réseau de distribution de moyens de télécommunications sur Carouge est aujourd'hui atteint. Il est même plus qu'atteint puisque les habitants de Carouge se voient désormais proposer plusieurs options pour leurs connexions TV, Internet ou de téléphonie.

Le Conseil Administratif a également estimé que, dans un marché fortement concurrentiel, la position de la Ville de Carouge en tant qu'actionnaire principal d'une des parties, pouvait s'avérer délicate. Nous sommes en effet appelés à accorder des autorisations pour des ré-

seaux concurrents ce qui peut nous mettre en porte à faux par rapport à la défense des intérêts de Télécarouge.

Il faut encore relever que la position actuelle du télé-réseau à Carouge n'est pas la plus simple étant donné que trois acteurs, soit Télécarouge, Naxoo-Télégenève et Cablecom se partagent le gâteau rendant difficile de régater avec Swisscom par exemple qui attire le client avec des offres intégrées et une facturation unique.

Dès lors, sachant que les concurrents vont se développer rapidement sur Carouge, il nous semble judicieux de procéder à la vente de nos parts avant que de commencer à perdre trop de clients.

C'est pourquoi, sachant que la ville de Meyrin a vendu ses parts dans Télémeyrin l'année passée et que Bellevue, Lancy et Genthod s'apprêtent à faire de même et tenant compte de la volonté affichée par Pierre Maudet, alors conseiller administratif en ville de Genève, de procéder rapidement à la vente de Télégenève, nous avons estimé qu'il était judicieux pour Carouge de ne pas attendre trop longtemps, histoire de ne pas devoir brader nos actions.

Enfin, notons qu'afin de maximiser les revenus de cette vente, nous avons coordonné nos négociations avec la ville de Lancy et les communes de Bellevue et Genthod.

C'est pourquoi le Conseil administratif vous invite à accueillir favorablement cette proposition.

M. Baud a des questions sur ce texte et demande si celles-ci doivent être posées à ce moment.

Le Président répond qu'elles devront être posées après la prise en considération.

#### **La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Bureau propose le renvoi en commission des finances.

M. Barthassat demande la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 10 non, 3 oui et 4 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Pistis observe que la ville d'Onex se refuse à vendre son propre réseau et que la Ville de Genève a également suspendu la vente du télé-réseau. Il rappelle que Cablecom est une société américaine (fond américain Liberty Global) et demande quels sont les buts recherchés par ce fonds en acquérant Télécarouge.

M. Baud lit dans le libellé du deuxième paragraphe que Carouge possède 51 % du capital composé de 300 actions. Il demande si ces actions correspondent au 51 % du capital, ou si Carouge détient 51 % de ces 300 actions. Ensuite, il recommande que la commission prenne langue avec le comité central du Lignon qui a eu des problèmes avec Cablecom, société qui a « pris en otage » le Lignon avec ses installations. On pourrait ainsi connaître les avantages à vendre à cette société. Enfin, il observe que bien que l'on prétende ne pas favoriser un acteur économique plutôt qu'un autre, un acteur détiendrait ici le monopole. Il recommande à la commission de se pencher sur ce point.

Le Président observe que ce n'est pas le débat.

M. Baertschi pense qu'il vaudrait la peine d'avoir quelques compléments d'information. Dans le réseau carougeois, beaucoup de propriétaires se sont inscrits parce que cela dépendait

de la commune. Il se demande si la vente du paquet d'actions leur permettra de se désengager. Enfin, vu le problème en ville de Genève, il serait intéressant d'en savoir davantage.

Deux commissions relatives aux comptes étant déjà planifiées, Mme Molinari proposerait d'intégrer cette discussion à une de ces deux commissions.

M. Gerster est heureux de voir que le Conseil Administratif s'inspire d'un magistrat PLR dans ses décisions. Il prie la commission de s'interroger sur ce que rapporte ce 51 % (rendement, revenu dégagé).

En réponse à une demande de parole de M. Pistis, le Président rappelle que le règlement ne permet pas une deuxième prise de parole en tour de préconsultation.

M. Pollini voudrait prendre connaissance d'une évaluation réelle de Télécarouge.

Mme Cambier demande une projection, sur les cinq prochaines années, de ce que pourrait rapporter Télécarouge à la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point 7.

## **7. MOTIONS**

1. Motion **27-2012 R** : cambriolages, vols, insécurité : encourageons les réseaux de prévention entre voisins !

Cette motion a été prise en considération le 20 décembre 2012 et renvoyée en commission de la sécurité.

Celle-ci s'est réunie le 7 mars 2013 et le rapport a été établi par M. Pistis.  
Le Président demande à M. Pistis s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.  
M. Pistis répond par la négative.

En fin de commission, le Président a soumis au vote l'amendement suivant, proposé par M. Gerster :

Supprimer toutes les invites et les remplacer par l'organisation de deux séances « GE-veille ».

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité cette motion ainsi amendée.

Le Président ouvre la discussion.

Le groupe UDC, représenté par M. Gevisier, constate avec plaisir que l'intégralité des demandes pour plus de sécurité dans la commune entre 2008 et 2009 pourra être développée. Cette motion, partie sur un travail commun de l'UDC et du MCG dans la commune de Vernier, entre parfaitement dans l'esprit UDC qui veut plus de sécurité, mais aussi plus de responsabilités pour les habitants : les encourager, favoriser la matière sécuritaire et le rapprochement entre voisins, un thème si cher à la gauche. L'UDC Carouge va donc soutenir cette motion et retire de ce fait son postulat qui n'a plus lieu d'être.

M. Pistis explique qu'en effet, cette motion avait été proposée par un député sur la commune de Vernier par rapport à la problématique d'insécurité. Elle ne vise pas la délation, mais bien la communication sur les manières d'agir face aux cambriolages. La nouvelle invite vise donc à mettre sur pied deux séances de « GE-veille » pour que les gens posent des questions aux représentants des forces de l'ordre. Le but de la motion est de faire de la prévention pour savoir comment agir en cas de problème. Son groupe est donc satisfait de la prise en considération et invite le Conseil municipal à accepter cette motion.

M. Etienne votera cette motion amendée, cependant, il souligne que la gauche ne peut se reconnaître dans les propos de l'UDC et du MCG. Même si à gauche comme à droite, on recherche plus de sécurité et l'on souhaite que l'ordre public soit maintenu, l'essence de cette motion était bien de se surveiller les uns et les autres, dénonçant à la police les personnes n'ayant pas un comportement normal. Il votera donc la motion, mais sans s'associer aux propos tenus par l'UDC et le MCG.

M. Buchs est très satisfait de la décision prise par la commission. En écrivant cette motion, les auteurs se sont inspirés de ce qui se faisait à Vernier, mais dans le contexte global de la volonté de l'Etat et de M. Maudet de rapprocher la population et la police. La motion ne visait en aucun cas la délation et la surveillance. Le concept a d'ailleurs été développé dans d'autres communes et a donné de très bons résultats.

Mme Stebler remarque que la gauche ne rejoint pas cette méfiance entre voisins : elle en craint les dérives, dont Mme Stebler donne un exemple : dans son immeuble, des pneus avaient été crevés et un locataire disait vouloir s'armer et tirer. En revanche, elle soutient les fêtes de voisins et les contrats de quartier : il s'agit de liens sociaux et de solidarité, bien préférables à la méfiance entre voisins et les dérives que l'on connaît.

M. Pistis insiste sur le contenu de cette motion : il ne s'agit pas de dénoncer ses voisins, mais de dénoncer un cambrioleur si on le voit entrer chez eux ! La motion a surtout trait aux informations sur les procédures à suivre en cas de cambriolages ou de problèmes de sécurité.

Le Président prie les conseillers municipaux de s'abstenir de refaire les débats qui ont déjà eu lieu en commission.

À l'intention de M. Pistis, Mme Stebler observe qu'après les cambriolages, la police vient faire des constats, mais cela ne sert à rien.

M. Voignier se réjouit de cette motion et de ces séances. À son avis, il est important de rappeler aux gens qu'il ne faut pas ouvrir la porte à n'importe qui, car certains ont de mauvaises intentions. Il trouve pour sa part que c'est une très bonne motion.

**La motion amendée est acceptée à l'unanimité.**

## 2. Motion 30-2013 P : L'UDC veut plus de D2 à Carouge

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir cette motion portée à l'ordre du jour.

Il invite la secrétaire à en donner lecture.

### L'UDC VEUT PLUS DE D2 A CAROUGE

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu qu'à l'heure actuelle, il n'existe sur la commune qu'un seul immeuble avec encadrement social pour personnes âgées (IEPA), composé de seulement 27 petits appartements*

*Vu que 22 personnes âgées sont déjà en attente de pouvoir y être locataires, étant précisé que le délai d'attente est de 3 ans*

*Vu que la population carougeoise est vieillissante et qu'il existe un besoin avéré et aigu d'appartements en IEPA, également appelés appartements « D 2 », destinés aux personnes*

*âgées qui sont suffisamment autonomes pour ne pas entrer en EMS mais qui ont tout de même besoin d'un minimum d'encadrement*

*Vu la loi pour la construction de logements d'utilité publique (I 4 06 - LUP)*

*Vu que 48 appartements D2 doivent toujours être réalisés au lieu-dit « Grange-Collomb » suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 8 juin 2012, de la loi L10919*

*Vu que la cité Léopard et la cité Familia sont vouées à la destruction et que beaucoup de personnes à la retraite y sont locataires depuis de très nombreuses années*

*Vu qu'on ignore ce qu'il adviendra de ces personnes qui ne pourront vraisemblablement pas être relogées à des loyers avantageux*

*Vu que le projet de la « Maison Baylon » ou « Maison de la sécurité » a été abandonné*

*Vu que la commune est directement touchée par le projet Praille-Acacias-Vernets*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*- à entreprendre toutes les démarches qui sont en son pouvoir pour débloquer les processus de création d'appartements D2 en cours*

*- à étudier, en collaboration notamment avec les Fondations HBM concernées, la Fondation carougoise pour le logement des personnes âgées et la FSASD, la possibilité de créer des logements D2, avec Unités d'accueil temporaire de répit, dans tous les grands projets de construction sur la commune*

*- à inscrire, dans les besoins futurs de la commune dans le cadre du PAV, la nécessité de créer des appartements en IEPA*

*UDC*

*Date du dépôt : Carouge, le 18.3.2013*

M. Walder informe que le Conseil Administratif accueille très favorablement cette motion. C'est en effet une préoccupation permanente que celle de favoriser le logement pour les personnes âgées. Le projet mentionné est d'ailleurs en cours de discussions entre la Fondation pour le logement des personnes âgées, la ville de Carouge et des promoteurs privés en lien avec l'IMAD qui a depuis le 1<sup>er</sup> janvier remplacé la FSASD. Ce projet abordé il y a 3 ans déjà au sein de la Fondation pour le logement des personnes âgées a fait l'objet de discussions au sein du Conseil de fondation. Il a également été abordé au Conseil municipal l'année passée lors du préavis de déclassement de la parcelle bordant la route de St-Julien. Si les négociations pour ce projet aboutissent, nous envisageons la création de plus de 40 logements pour personnes âgées. Nous sommes conscients que les besoins au vu des perspectives démographiques de Carouge sont bien plus larges que ces 40 appartements, c'est pourquoi le Conseil administratif reste convaincu de la nécessité de prévoir d'autres appartements avec encadrement pour personnes âgées, ainsi que si possible un EMS dans les futurs projets d'aménagement de notre commune.

Mme Marti note que les Verts soutiendront cette motion, mais elle souhaiterait qu'à l'avenir, les conseillers municipaux s'informent avant de déposer une motion. En effet, des représen-

tants de chaque parti siègent dans la fondation mentionnée par M. Walder et plusieurs éléments de la motion ne sont plus d'actualité. Les Verts prendront la motion en considération afin de débattre de manière plus large du problème du logement des personnes âgées.

M. Etienne abonde dans les propos tenus par Mme Marti. Il suffit de lire l'historique dans les procès-verbaux pour constater que le soutien aux personnes âgées et les logements pour aînés sont des préoccupations au cœur de tous les partis. Le parti socialiste s'associe donc à la motion, mais tient à rappeler que cette préoccupation est au cœur de la politique publique du Conseil Administratif et du Conseil municipal de Carouge.

M. Gevisier propose d'amender cette motion pour que le Conseil Administratif prenne langue avec la FRKB, spécialiste des appartements « D2 » sur le canton de Genève.

Le Président observe que cette motion sera renvoyée en commission, M. Gevisier pourra donc faire un amendement afin que la motion amendée soit votée lors du prochain Conseil municipal. M. Gevisier peut néanmoins faire cette recommandation dans le tour de préconsultation.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Bureau propose le renvoi en commission sociale.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Mme Marti propose d'inviter Mme Isabelle Guisan qui a fait un état des lieux des logements pour personnes âgées et le secrétaire de la Plateforme des associations d'aînés, M. Hans Peter Graf qui a une grande connaissance de ce domaine.

Mme Stebler rejoint sa préopinante et recommande aussi d'auditionner des personnes qui s'intéressent aux personnes âgées dans leurs constructions (D2 et EMS), notamment pour parler d'autres formes de construction avec des lieux communs. Ces constructions étant onéreuses, il serait intéressant d'avoir un état des lieux de ce qui se fait de mieux en logements de mixité.

Le Président invite M. Gevisier à reformuler sa recommandation.

M. Gevisier propose de prendre langue avec la FRKB, spécialiste dans ce genre de logements, transition entre la vie sociale normale et l'EMS. M. Gevisier est inquiet pour la destinée de tous les retraités vivant dans les cités qui seront démolies. Certains ne veulent pas quitter Carouge et il n'y a pas assez de structures de type D2 dans la commune.

Vu qu'il existe des appartements D2 au centre de Carouge, M. Baertschi trouve important, notamment en termes de financement, de procéder par catégories. Il rappelle néanmoins qu'il faut privilégier l'intergénérationnel, les étudiants rencontrant eux aussi des difficultés pour se loger. Il recommande donc à la commission d'examiner les circuits de financement et sur un plan urbanistique en gardant à l'esprit l'importance de la mixité.

M. Pollini rejoint Mme Stebler, il souhaite que des architectes ayant construit ces D2 parlent des différentes possibilités et fassent des recommandations.

### 3. Motion 31-2013 P : Convocation des commissions

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir cette motion portée à l'ordre du jour.

Il invite la secrétaire à en donner lecture.

## CONVOCAATION DES COMMISSIONS

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu la nécessité de prendre le temps de discuter, par domaine et matière, de toutes les grandes lignes concernées par le futur budget 2014, et éventuellement le budget 2013 selon l'issue du vote;*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*à convoquer au plus vite les commissions de la culture, des affaires sociales, des finances, de l'entretien du domaine public, de la sécurité, des sports et loisirs et toute autre éventuellement concernée.*

PLR

*Date du dépôt : Carouge, le 18 mars 2013*

M. Etienne trouve que cette motion est un excellent plan de communication de la droite qui lui rappelle la publicité de *Canada Dry*. Il rappelle que cette motion propose la méthode employée par le Conseil Administratif dans l'élaboration du budget 2013, à savoir une « toutes commissions réunies » pour que les commissaires fassent des propositions sur le budget 2013. Il rappelle que les séances sont déjà fixées pour le budget et que la campagne s'ouvre, on ne connaît pas encore l'issue du vote de la population. Il lui semble que cette motion consiste par conséquent à prendre l'avant sur les décisions. Il rappelle que M. Baertschi, président de la commission des finances, avait proposé de réfléchir dès maintenant au budget 2014 et de faire des propositions. Les commissaires représentants des partis de droite avaient alors jugé inutile de tenir une séance supplémentaire, considérant que leur proposition ne serait pas reçue favorablement. Cette proposition avait été refusée par les partis de l'entente. Enfin, il note que la droite avait attaqué les services de l'urbanisme et de la culture. Pour lui, ce n'est pas par ces attaques que l'on améliore les finances publiques. Il relève aussi avec étonnement les propos de M. Buchs au Grand Conseil, proposant au niveau cantonal de reporter les charges sur les communes. Au niveau cantonal, le PLR a proposé une réduction de toutes les lignes budgétaires de 2 %. Il conclut en rappelant que les séances sont déjà prévues et il invite le Conseil municipal à refuser cette motion.

Le Président prie les conseillers municipaux de ne pas couper la parole aux intervenants.

M. Barthassat trouve que M. Etienne proteste quand on supprime une commission tout comme lorsqu'on en propose une. De même, il est mécontent lorsque la droite propose des commissions pour discuter et proteste ensuite parce que prétendument, la droite ne veut pas dialoguer. M. Barthassat ne comprend donc pas M. Etienne : est-il pour ou contre la discussion ? Il trouve ses propos incompréhensibles.

Si M. Buchs a fait cette proposition au Grand Conseil, c'est surtout pour donner aux communes plus de pouvoir et de financements. Cela permettra de mieux équilibrer la relation entre les communes et l'Etat. Ensuite, il rappelle que depuis 5 ans, son groupe demande chaque année que le budget soit préparé avec tous les partis comme dans certaines communes.

M. Morex a compris des propos de M. Etienne qu'il veut simplement refuser une motion parce qu'elle vient des rangs d'en face. S'il l'avait lue consciencieusement, il verrait que l'accent est d'abord mis sur le budget 2014 puisque le résultat du vote n'est pas encore connu. Certes, les séances de commission des finances sont prévues, mais le budget est toujours présenté complètement « ficelé » et les commissaires n'ont pas le temps de l'étudier convenablement. La proposition vise donc à donner la possibilité de discuter du budget commission par commission.

Mme Molinari trouve comme M. Buchs que la discussion en amont des grandes lignes du budget est déjà sur la table depuis longtemps. D'ailleurs, cela s'est concrétisé en juin 2012 lorsqu'une séance a permis de discuter des grandes lignes et des orientations. Rien n'était « ficelé » et l'on ne savait pas encore quelle serait la charge fiscale dont pourrait se prévaloir Carouge. Il y a eu malheureusement très peu d'interventions. La motion demande une discussion sur le budget 2014 et Mme Molinari ne voit aucun inconvénient à ce qu'une discussion de ce type se fasse après le vote sur le referendum. En revanche, elle s'inscrit en faux contre la possibilité que chaque commission se penche sur les éléments qui la concernent plus spécifiquement. Elle rappelle qu'il existe une commission des finances dont le rôle est justement de traiter de manière coordonnée les différents secteurs de l'administration communale. Même si l'on peut regretter l'absence d'un système de comptabilité analytique, Mme Molinari souligne que c'est bien dans le cadre d'une commission des finances qu'il y a lieu de discuter de différents domaines. Elle rappelle que tout un chacun peut participer à la commission des finances. Pour finir, elle rappelle que les partis peuvent déjà mettre en avant quelques orientations lors de la discussion des comptes, sans alourdir le travail de l'administration.

Le Président rappelle qu'il faut encore prendre en considération la motion.

Bien que le discours de Mme Molinari soit à l'opposé des vues de M. Gerster, il lui trouve le mérite de ne pas être imprégné d'une haine comme celui de M. Etienne. Il invite ce dernier à relativiser les choses, sans faire de comparaisons avec des instances de plus grande envergure. Si cette motion a été proposée, c'est bien parce que la dernière fois, ça n'a pas marché. Il est donc proposé de procéder différemment : chaque commission connaît ses problématiques et peut travailler au budget. À l'argument du travail supplémentaire pour l'administration, il répond que les chefs de service doivent préparer leur budget. Ici, la commission et le chef de service évalueraient les questions budgétaires, après quoi chacun ferait une synthèse à son parti et les conclusions seraient présentées en commission des finances, ce qui permettrait d'écourter la commission des finances et d'avoir un travail de fond en amont.

M. Prod'hom trouve qu'il faut considérer que le referendum peut changer la donne. Par cette motion, il entend pour sa part une méthode : les communes doivent faire pression sur l'ACG pour une comptabilité analytique. Le plan quadriennal est aussi un deuxième outil nécessaire. La commission va se réunir chaque mois jusqu'au referendum et des demandes précises peuvent être formulées. Il invite ses collègues à le faire. D'autre part, il est d'avis que la charge de travail du service financier est déjà énorme.

M. Gevisier et le groupe UDC acceptent cette motion afin d'ouvrir un dialogue constructif.

Étant nouvellement élu, M. Etienne a voté son premier budget. Il a donc suivi le débat et vu la méthode suivie. Il trouve que les conseillers municipaux de droite proposent une motion alors qu'ils n'avaient pas, à l'époque, fait de propositions révolutionnaires. Il tenait à rappeler que les propositions du PLR au niveau cantonal auront des conséquences sur les ressources financières de la commune, notamment la péréquation financière.

À l'intention de M. Etienne, M. Barthassat dit appartenir à un groupe non pas révolutionnaire, mais démocratique. Il l'invite à écouter plus attentivement : M. Buchs a parlé non seulement d'un transfert de charges, mais aussi d'un transfert de compétences et de revenus.



En relisant les invites de la motion, le Président constate qu'il est question de convoquer au plus vite les commissions tandis que dans le texte, il est écrit « *prendre le temps de discuter, par domaine et matière, de toutes les grandes lignes concernées par le futur budget 2014, et éventuellement le budget 2013 selon l'issue du vote* ». Le Président voit mal comment convoquer des commissions au plus vite tout en attendant l'issue du vote.

M. Morex explique que d'ici le vote, le budget 2014 serait abordé, puis après le vote on pourrait éventuellement parler du budget 2013.

**La prise en considération est acceptée par 14 oui et 13 non.**

Le Bureau propose la discussion immédiate avec le renvoi au Conseil Administratif. En l'absence d'autres propositions, le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi décèle un problème : on veut étudier un plan « b », alors que l'on ne connaît pas les résultats du referendum. S'il n'était pas accepté, le travail accompli serait inutile.

M. Morex souligne que la motion précise bien que les discussions porteraient d'abord sur le budget 2014 et ensuite, éventuellement, sur le budget 2013.

Mme Stebler voit plusieurs manques et contradictions en cette motion. Comment équilibrer un budget 2014 avant l'annonce des arrivées des impôts ? En effet, elle rappelle que c'est habituellement fin juin que le Conseil Administratif fait des prévisions. Ces budgets seront donc ensuite remis en cause. Vu l'état actuel de l'économie, nul ne peut faire des prévisions. De toute manière, forte de son expérience de plusieurs budgets, Mme Stebler trouve que c'est toujours la même chose : l'alternative veut un budget de solidarité, équilibré, sobre, répondant à une majorité des besoins de la population, dont les jeunes, les plus précaires, les aînés et le développement durable ; tandis que la droite veut économiser partout. Le budget est finalement déterminé par le rapport de force. Chaque groupe peut de toute façon faire des propositions et défendre ses idées, quel que soit le nombre de commissions. La gauche défendra quant à elle des conditions de travail pour tous, de bons salaires et un budget sobre et solidaire.

Mme Molinari pense que les discussions seraient plus censées si l'on attendait le résultat du référendum et les annonces de prévisions fiscales pour 2014. D'autre part, plusieurs séances étant déjà planifiées, certaines questions thématiques pourraient être intégrées à ces comptes. D'un point de vue pratique, il est préférable de conduire les discussions dans le cadre des commissions des finances.

M. Buchs demande au Président de communiquer à M. Etienne qu'il semble ne pas suivre les débats au Grand Conseil : le PDC a voté contre la coupe linéaire de 2 % et était en accord sur ce point avec le PS. Sa remarque était donc dépassée. Par ailleurs, il donne raison à Mme Stebler, mais rappelle que les partis d'une fraction donnée ne sont pas les mêmes à Carouge qu'ailleurs. Pour lui, il est certain que la droite aura des propositions différentes de la gauche, c'est de la démocratie. Il apprécie la proposition de Morex, car on discuterait non pas sur un budget flou, mais politique publique par politique publique. Cela permettrait d'arriver à des solutions consensuelles.

M. Etienne rappelle à M. Buchs que non seulement il écoute les débats du Grand Conseil assidûment, mais il lit aussi des blogs publiés par M. Buchs. C'est dans ces blogs qu'il a tiré l'information sur le report des charges sur les communes. Concernant la demande de cette motion, il demande une présence assidue des commissaires. En effet, il est à relever depuis le début de la législature que la présence des commissaires de droite n'est pas très forte. Ensuite, la motion aura à son avis un impact financier sur les ressources de la commune, il aimerait donc qu'au terme de ces différents travaux de commissions, il soit fait état du bilan financier de toutes les séances qui vont avoir lieu, y compris du travail des fonctionnaires de la fonction publique qui travailleront pour assister à ces séances. Ce travail est réalisé par le Conseil Administratif lorsqu'il élabore un budget avec les chefs de service.

M. Prod'hom réitère que le service financier a une charge de travail énorme. Organiser des commissions où il y a peu de présents ne sera pas productif. Vu que l'on aura une meilleure perspective du budget 2014 en fonction du centime additionnel, il n'y a pas de précipitation à avoir. Il abonde dans le sens de Mme Molinari, on pourrait discuter de ce budget une fois que les choses seront établies, c'est-à-dire après le résultat du référendum. Certaines questions peuvent être cernées et l'on peut utiliser la commission des finances pour parler d'orientations. Ceci aura plus de sens, car il faut être constructif.

M. Gevisier note que M. Buchs a souligné qu'au Grand Conseil, dans le cadre du budget 2013, tous les partis politiques avaient été invités à faire leurs propositions. Il trouve cela excellent et signale qu'à Carouge, il y a eu un précédent avec le Conseiller administratif M. Pierre Hiltbold.

M. Pistis réagit aux interventions de Mme Stebler qui a dit ne pas vouloir faire des économies sur le dos des employés communaux. Pourtant, c'est la droite qui avait fait voter une motion demandant que les mécanismes salariaux des employés communaux ne soient pas bloqués et c'est bien la gauche qui a exclu cette motion, pénalisant ainsi les employés communaux pour une période de six mois. Genève et le canton de Vaud sont les deux cantons de Suisse qui payent le plus d'impôts. À Genève, les gens payent déjà des loyers les plus élevés, et on voudrait encore que Genève soit la vache à lait et paye plus d'impôts. À un moment donné, il faut bien se poser des questions. Quand on n'a pas les moyens, on fait des économies, or Carouge veut vivre au-dessus de ses moyens. Voilà le discours de la gauche : « dépensons l'argent qu'on n'a pas, ce n'est pas grave ! On va pomper de l'argent chez les contribuables ! ». Son groupe est défavorable à cette politique. En termes d'emploi, la gauche est favorable au niveau cantonal à l'emploi de frontaliers. Ces derniers ont des réductions massives de leur impôt par rapport à leur trajet. Il en découle qu'ils ne payent presque plus d'impôts. 70'000 frontaliers font tous les jours l'aller-retour et vont payer leur impôt dans leur commune en France. Ainsi, la politique du Grand Conseil favorise l'emploi des frontaliers, ce qui inévitablement fait perdre des rentrées fiscales, une réalité que la gauche ne veut pas voir. Son groupe est donc pour une gestion des deniers corrects, qui tienne la route et non pas pour dépenser de l'argent que l'on n'a pas. Il se réjouit que le peuple se soit prononcé pour une diminution d'impôts en 2009.

M. Barthassat approuvera la motion de M. Morex qui a le but de mettre tout à plat. Le Conseil Administratif n'a pas fait de plan quadriennal, on ne sait pas de quoi 2014 sera fait. Ces commissions sont donc nécessaires pour mettre tout à plat et faire un vrai plan quadriennal. Il pense qu'il est très important d'accepter cette motion pour que ces commissions se réunissent pour discuter calmement. Ceci est très important, non seulement pour 2014, mais aussi pour 2015.

Mme Stebler ne peut laisser passer ce qu'elle vient d'entendre. À l'intention de M. Pistis, elle note que Carouge est à 39 centimes additionnels et passerait à 41, soit 20.- par mois environ. Les habitants ne seront donc pas réduits à la misère. Cet impôt demandé est une taxe sociale redistribuée. Pour sa part, elle accepte de payer 15 ou 20.- par mois pour construire la piscine couverte, les trois ou quatre crèches manquantes et des logements. Les citoyens ne seront pas plus pauvres, au contraire, toute la communauté va en profiter. L'impôt reste la taxe la plus sociale.

Le Président demande que le débat du budget ne soit pas refait. Il rappelle que cette motion concerne la convocation de commissions.

Mme Molinari souhaite répondre à M. Pistis qui se fait à ses yeux l'apôtre de la défense des fonctionnaires de la commune. Elle lui rappelle que ce n'est pas parce que la gauche ne veut pas défendre les fonctionnaires. Il s'agissait d'appliquer le 12<sup>ème</sup> provisionnel à toutes sortes de dépenses communales, au nom de la justice et de l'équité. Pourquoi une certaine catégorie aurait-elle été privilégiée plutôt qu'une autre ? Quand il sera question de discuter

du prochain budget, elle espère qu'il sera présent pour discuter de ces mécanismes salariaux et connaître sa position.

M. Étienne ne peut laisser dire autour de cette table que le Conseil Administratif n'a pas fait son travail. Dans le cadre de l'élaboration du budget, le Conseil Administratif demande à ses chefs de service les recherches d'économie encore possible. En fonction de ces réponses, le budget est élaboré. Cependant, au bout d'un moment, il y a des conséquences. L'administration publique passera plus de temps à se réorganiser qu'à travailler. Le Conseil Administratif a fait son travail, il a présenté au Conseil municipal toutes les données concernant ce budget. Les politiques publiques ont des conséquences : la fiscalité, le logement, les zones industrielles, l'aménagement du territoire, ce sont autant de questions liées. Par exemple, suivant où se situent les zones industrielles, la commune touche plus ou moins d'argent. Les politiques de logement ont des conséquences sur les rentrées fiscales.

M. Barthassat remercie M. Etienne d'avoir mis le doigt sur le problème. Certaines communes font l'effort de logements sociaux avec un budget encore inférieur et s'en sortent très bien. C'est grâce à une redistribution fiscale plus juste et solidaire. Il y a trois ou quatre ans, le budget de la commune était de 80 millions. Vivait-on moins bien à Carouge ? M. Barthassat n'en est pas certain. Il y a simplement un engrenage qui n'est pas uniquement une responsabilité de la gauche. Il reprend les propos de M. Pistis : la commune vit au-dessus de ses moyens. Des coupes de 3 % ont été proposées lors des commissions des finances. Sur ces 3 millions, les emplois et la culture étaient touchés pour 300 000.- soit une diminution de 0,3 %. Pour lui, dire que la droite veut supprimer les emplois des fonctionnaires, c'est mentir à la population.

M. Baertschi espère que l'esprit Carougeois prévaudra dans ces discussions et que le dialogue pourra se faire. Cela dit, il soulève que dans un jeu démocratique, il y a des règles. La votation du mois de juin donnera une orientation par rapport à tout ce débat de nature politique. Il revient sur le fait que l'on peut discuter des dépenses, de cures d'amaigrissement, en revanche, pour les recettes, ce sera différent : la réponse est à Bruxelles, à Londres ou ailleurs. On ne sait pas comment la fiscalité du canton va évaluer.

La motion est acceptée par 14 oui, 11 non et deux abstentions.

## **8. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **9. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **10. PETITIONS**

1. Pétition **11-2013 P** : excès de vitesse dans les quartiers en périphérie du Vieux-Carouge

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Monsieur le Président,*

*Nous constatons que les rues des quartiers susmentionnées sont devenues des voies de transit rapide. La plupart de ces axes sont en zone 30 km/heure ou vont entrer dans l'extension en cours d'aménagement. Nous observons des excès de vitesse de la part des automobilistes, des motards et des chauffeurs de camion à longueur de journée, de soirée et de semaine. Les rues particulièrement touchées sont :*

*Av. de la Praille*

Rue A. Gavard  
Rue Léopard  
Rue des Noirettes,  
Rue des Caroubiers,  
Rue de la Gabelle,  
Rue Jacques Grosselin,  
Av. Vibert (zone 50 km/h).

*L'utilisation dans ces rues du radar « pédagogique », incitatif s'est avérée peu efficace.*

*Par la présente, nous demandons à la Commune de Carouge d'intervenir auprès de la gendarmerie pour qu'elle installe des radars permettant de sanctionner les chauffards qui traversent nos quartiers sans le moindre respect pour la limitation de vitesse.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, de considérer cette lettre comme une pétition.*

*En vous remerciant de votre attention et de votre compréhension, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos salutations distinguées.*

*Pour le Comité de l'Association des Habitants de la Praille : Luc Nahon, président*

M. Walder informe que le Conseil Administratif a formellement demandé à l'Etat (Mme Künsler pour le DIM et M. Maudet pour le Département de la sécurité) la pose de deux radars sur la route de Drize et d'un sur le Chemin de Pinchat. Nous avons également récemment évoqué avec M. Maudet la pose de radars dans les zones 30 km/h, ce qu'à priori il n'exclut pas.

Enfin, nous avons reçu des demandes pour la pose de radars sur la route de la Fontenette, le Ch. Poluzzi, la rue de la Débridée et la rue Montfalcon. Nous soutenons ces demandes, mais avons décidé d'attendre le dénouement des demandes sur Drize et Pinchat pour les faire suivre à l'Etat.

Dès lors, le Conseil Administratif est d'avis qu'il est important de faire pression sur l'Etat sachant qu'ils ne se sont pas montrés très proactifs dans la pose de radars en milieu urbain jusqu'à aujourd'hui, préférant souvent imposer des aménagements routiers coûteux pour favoriser un meilleur respect des limitations de vitesse.

Le Bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

M. Gevisier suggère quant à lui d'organiser une double commission pétitions/sécurité.

Mme Molinari rappelle que selon le nouveau règlement imposé à toutes les communes, il n'est plus possible d'organiser des commissions mixtes.

M. Gevisier note que dans ce cas, il faut tenir une commission des pétitions qui ensuite pourra renvoyer cette pétition en commission de la sécurité.

Le Président note qu'en effet, la commission doit d'abord auditionner les pétitionnaires. Il réitère donc sa proposition de renvoi en commission des pétitions et ouvre le tour de préconsultation.

Mme Marti propose que des responsables du Département de la mobilité et du Département de la sécurité soient invités.

Lors de cette commission, Mme Stebler souhaiterait être informée des solutions qui donnent de bons résultats dans les zones 30 km/h et les zones où la vitesse est respectée. Elle soutien-

dra cette proposition, mais observe que souvent, les radars ne suffisent pas. Dans les zones 30 km/h, un quart, voire un tiers des automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse.

M. Baud aimerait que M. Nahon soit informé de ce qui se passe, car il ne semble pas avoir compris l'utilité de ces radars qu'il qualifie dans sa pétition de « pédagogiques ». Pour M. Baud, ces radars sont utiles, puisqu'ils enregistrent les fréquences des véhicules, les excès de vitesse et les heures auxquelles ils sont commis, sans dénoncer. Il propose donc à la commission des pétitions d'informer M. Nahon et les personnes concernées de cet usage.

M. Pistis souhaite que soit invité le responsable du Bureau de prévention des accidents (BPA) pour un exposé sur les zones 30 km/h et les divers aménagements possibles pour la diminution de la vitesse des véhicules dans certaines zones.

Mme Molinari trouverait intéressant de connaître l'impact réel de ces radars. En effet, certaines études montrent que leur impact est très faible. Elle aimerait savoir combien coûteraient les aménagements permettant de réduire la vitesse pour prendre des décisions informées.

M. Gevisier invite les contrevenants à suivre l'exemple de la gendarmerie vaudoise qui devient très dure sur les excès de vitesse.

## 11. QUESTIONS

### Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

#### Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 28 février 2013 de M. Gerster : « Fibre optique et cimetière »

Mme de Haller Kellerhals rappelle la question :

*Selon M. Gerster, il y a une ou deux séances, lorsque le Conseil municipal a voté la fibre optique dans laquelle se trouvait la connexion du cimetière, "on" lui avait dit qu'il fallait que le cimetière soit raccordé en fibre optique afin que les familles des personnes décédées puissent retrouver les tombes des leurs. Toujours selon M. Gerster, il s'avère qu'une rumeur court méchamment dans Carouge et il espère qu'elle sera démentie par le Conseil administratif. L'Association des communes genevoises aurait également le même souci et aurait mis au point un logiciel. À Carouge, en pleine euphorie budgétaire, on aurait donc choisi de prendre un autre logiciel. La rumeur veut que ce logiciel ait coûté beaucoup plus cher. « Pourquoi a-t-on réinventé la roue, pour un service relativement simple ? », demande M. Gerster. M. Gerster suppose en effet qu'il s'agit simplement d'avoir un plan sur un terminal et que tout un chacun puisse taper un nom et trouver le chemin de la tombe du défunt.*

La réponse est la suivante :

*Voici la réponse du Conseil administratif, qui dément donc les méchantes rumeurs !*

*La Ville de Carouge a fait l'acquisition d'une borne interactive pour son cimetière en 2011 et a terminé sa mise en production en 2012.*

*Le but de cette borne était de remplacer les fiches papier se trouvant sur le mur à l'entrée du cimetière et mises à jour jusque-là de temps en temps, par un système plus moderne permettant de visualiser l'emplacement d'une tombe et mis à jour de manière désormais régulière.*

*Le logiciel intégré dans la borne n'est pas un programme spécifique ayant pour but de remplacer un autre logiciel existant. Il s'agit de pages internet développées en HTML (langage de base pour des pages internet) qui permettent d'aller rechercher dans la base de données du logiciel cimetière mis à disposition par l'ACG les informations permettant d'indiquer l'emplacement d'une tombe dans le cimetière et le chemin le plus court pour se rendre dans le bon carré.*

La Ville de Carouge n'a en aucun cas fait développer un logiciel pouvant faire concurrence aux outils mis à disposition par l'ACG.

L'avantage de ce qui a été mis en place nous permet de nous adapter facilement au nouveau programme cimetièrre Infocim mis à disposition par l'ACG qui est en place à Carouge depuis le début de l'année 2013 et qui n'a nécessité aucune adaptation du fournisseur.

Je vous rappelle que cette prestation développée pour les visiteuses et les visiteurs de notre cimetièrre est une première à Genève et que, par conséquent, il n'existait pas dans d'autres communes des moyens simples qui n'auraient pas été retenus.

D'autres communes sont toutefois intéressées à faire l'acquisition d'une telle borne.

J'espère, Monsieur Gerster, par cette réponse détaillée vous avoir complètement rassuré. Quant aux rumeurs qui pourraient courir méchamment à Carouge, vous comme moi, nous savons que ce ne seraient malheureusement ni les premières, ni les dernières et que la seule manière de s'y opposer, c'est de donner des informations factuelles et claires. C'est ce que votre question m'a permis de faire et je vous suis donc reconnaissante de les transmettre aux personnes qui étaient mal informées.

**Réponse de M. Walder à la question écrite du 28 février, posée par l'UDC : « Comme un arbre dans la ville ».**

M. Walder rappelle la question. L'UDC s'inquiétait de l'état délabré d'une parcelle privée située à l'angle de la rue Caroline et de la rue de Lancy. Le coin de verdure était très mal entretenu.

La réponse est la suivante :

Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chers Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 28 février 2013, traitant de l'espace non bâti de la parcelle 1369 située à l'angle de la rue Caroline et de la rue de Lancy, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Suite à votre sollicitation pertinente, nous avons adressé, en date du 25 mars 2013, un courrier à la Compagnie Générale de Prospection SA, propriétaire de la parcelle, par l'intermédiaire de leur fiduciaire Pierre-Alain Bonvallat. Nous leur avons expressément demandé la remise en état et l'entretien de cette surface arborée, et tout particulièrement le traitement, sans délai, de l'arbre. Nous les avons également sollicités quant à l'entretien, voire la suppression des barrières et quant à la création d'un espace repos avec banc ainsi que vous l'avez suggéré.

Nous ne manquerons pas de revenir à vous dès que nous aurons trouvé avec le propriétaire les meilleures réponses à donner à vos différentes questions.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, messieurs les Conseillers municipaux, chers Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Le Conseiller administratif délégué, Nicolas WALDER

**Réponse de M. Walder à la question écrite du 28 février, posée par l'UDC : « Un pont trop loin »**

M. Walder rappelle la question. L'UDC s'étonnait du fait que ce sujet n'avait pas été discuté au Conseil municipal alors que la Ville de Genève avait été saisie d'une délibération.

La réponse est la suivante :

Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chers Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 28 février 2013, traitant de la réfection du Pont de Carouge, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

En préambule, nous confirmons l'exactitude du résumé des faits tel que vous le présentez. Une délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- (50 % du montant devisé, à partager avec la Ville de Genève) en vue de la réfection du Pont de Carouge a été approuvée par le Conseil municipal le 29 septembre 1998.

Le Conseil administratif avait l'intention de soumettre, en début de cette année, un projet de délibération pour un crédit de réalisation du pont, incluant un crédit complémentaire pour les études supplémentaires qui ont été menées pour les raisons que vous évoquez dans votre résumé des faits.

Cependant, nous avons jugé prudent d'attendre le préavis de la Commission des Monuments et Sites avant de soumettre le projet au Conseil municipal, sachant que les questions patrimoniales seraient forcément évoquées lors des débats. Il nous a semblé indispensable d'être en mesure d'informer les Conseillers sur ce point.

Il s'avère que ce préavis n'est pas positif en l'état. Les services techniques des deux communes de Genève et Carouge étudient actuellement, avec l'Office du Patrimoine et des Sites, les alternatives possibles au projet déposé en requête, avec leurs conséquences en termes de mobilité, d'aspects patrimoniaux et financiers. Le Conseil administratif reviendra très prochainement vers le Conseil municipal sur la base de ces réflexions.

Par ailleurs, il nous semble plus opportun d'organiser une séance publique d'information au sujet de la réfection du pont de Carouge une fois qu'une option aura été arrêtée en commission du Conseil municipal et partagée avec la Ville de Genève.

En espérant avoir ainsi fourni des réponses satisfaisantes à vos questions, nous vous prions d'agréer, messieurs les Conseillers municipaux, chers Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Mme Lammar n'a pas de réponses aux questions écrites.

## **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

### **Questions écrites**

Il n'y en a pas.

### **Questions orales**

#### **M. Etienne : Soutien au Box**

M. Etienne explique que Le Box est une salle de concert située sous l'Auberge du Cheval Blanc, place de l'Octroi. Cette salle connue des Carougeois fonctionne depuis plusieurs années. Elle est de renommée cantonale et se veut souvent une première scène pour des artistes locaux. M. Etienne a appris récemment que Le Box va vers une fermeture, car l'équipe de bénévoles qui s'occupe de la programmation manque de soutien et de ressources. Aussi, il invite le Conseil Administratif à se préoccuper de la situation du Box et à prendre contact avec cette association pour voir ce qu'il en est et rechercher des solutions pour éviter la disparition de ce lieu.

Mme De Haller Kellerhals répond que le Conseil Administratif a en effet appris que Le Box devra fermer fin mars de manière temporaire. L'équipe souhaiterait rechercher des fonds en vue d'une réouverture cet automne. Elle abonde dans le sens de M. Etienne : le travail effectué par ces bénévoles est remarquable et aide les jeunes talents musicaux locaux. Elle rappelle que Carouge a donné des subventions ponctuelles à l'association depuis 2008, s'élevant à environ CHF 2.000.- par an. Nous avons hésité à allouer une subvention permanente mais, au vu de la situation budgétaire de Carouge, il a fallu renoncer à une aide en 2013.

Mme Marti : Épingles Rue des Moraines

Mme Marti observe qu'il y avait au bas de la Rue des Moraines, côté rue Ancienne, des petites épingles empêchant le stationnement des voitures sur le trottoir de gauche. Ces épingles ont aujourd'hui disparu et les voitures se garent à nouveau sur le trottoir, ce qui produit des désagréments pour les piétons et les bus. Elle demande pourquoi ces épingles ont été retirées et s'il serait possible de les remettre ou trouver une autre solution, comme la mise en sens unique.

M. Walder applaudit la proposition de la rue à sens unique, il faudra y réfléchir lors de prochains plans d'aménagement. Pour ce qui est des épingles, elles ont été retirées, car le trottoir a été élargi. Il évaluera la possibilité de les remettre pour éviter le stationnement sauvage dans cette rue. Cette demande sera prise en compte.

M. Juget : chauffage à distance – Quid Charmettes ?

Mme Lammar explique que M. Juget voulait savoir si le chauffage à distance pourrait être relié aux Charmettes. Elle répond que oui, il n'y aurait pas d'inconvénient, cependant, pour mettre en place ce système, il faudrait démonter la chaudière actuelle et installer une sous-station de chauffage à distance dans le bâtiment. Le Conseil Administratif serait prêt à le faire, mais préfère attendre que soit défini l'avenir des Charmettes. S'agissant des autres bâtiments de la commune situés sur l'axe du chauffage à distance, ils peuvent tous être reliés. La puissance de la chaufferie des tours devrait permettre de chauffer tous les bâtiments communaux.

M. Juget : 24, Rue Jacques Dalphin – panneau « police » toujours présent, est-ce normal ?

Mme Lammar pense que c'est un oubli et ce doit être en cours d'être enlevé.

M. Walder note que ce sera enlevé incessamment sous peu.

M. Juget : WC publics des Tours – l'escalier pour y descendre sent mauvais.

Mme Lammar se renseignera et verra à qui revient la responsabilité du nettoyage de cet escalier pour une solution rapide.

Mme Molinari : bilan énergétique de la patinoire

Mme Molinari rappelle qu'au moment de la décision d'internaliser la patinoire pour une installation pérenne, il avait été convenu qu'un bilan soit fait régulièrement. Elle souhaiterait qu'une commission soit agendée pour analyser les questions énergétiques. En effet, il semble que la consommation est très importante et a augmenté de près de 46 % depuis la saison 2009-2010, entre autres parce qu'un chauffage électrique est utilisé. Ce type de chauffage est en principe interdit sur le Canton de Genève, aussi, il serait intéressant d'avoir des retours sur la fréquentation de la patinoire et réfléchir à différentes possibilités pour le chauffage de la buvette.

Mme Lammar pense que cela concerne la commission des sports et loisirs et revient sur le bilan positif de cette année (100 personnes par semaine, voire 200 pour le week-end).



Mme Molinari souhaiterait que la commission des sports et loisirs garde à l'esprit les aspects liés à l'agenda 21.

Mme Molinari : abris vélos

Mme Molinari rappelle que le Conseil avait accepté en septembre dernier une motion sur le déploiement d'abris vélos. Elle voudrait connaître les démarches entreprises par le Conseil Administratif pour suivre cette motion.

M. Walder répond que deux études ont été conduites, la première sur les circulations et la deuxième, en voie de finalisation, sur les points noirs et les problématiques liées aux vélos. Il a notamment été demandé de répertorier les sites se prêtant le mieux à des abris vélos destinés aux pendulaires et aux habitants. Ce mandat est donc en cours et sera accéléré.

Mme Molinari retire la troisième question qu'elle comptait poser, M. Walder y ayant déjà répondu.

M. Morex : Club des Aînés

M. Morex sait que jusqu'à présent, toutes les personnes qui œuvraient au sein du Club des Aînés étaient des bénévoles. Il aimerait savoir si les nouvelles personnes engagées sont également des bénévoles ou si elles touchent des indemnités.

Mme de Haller Kellerhals lui demande de préciser de quelles personnes il s'agit. S'il parle de la personne engagée au Service des affaires sociales pour développer la politique des aînés, elle est salariée à 50 % par la commune de Carouge.

M. Morex pensait aux personnes qui venaient faire des animations.

Mme de Haller Kellerhals ne pense pas que ces personnes soient salariées, mais elle vérifiera.

M. Barthassat : apprentissage

M. Barthassat demande, concernant les apprentissages d'assistants sociaux éducatifs, combien de places d'apprentissage sont proposées par les institutions de la petite enfance subventionnées par la ville de Carouge ; combien de formateurs il y a par institution et enfin, si cela correspond à un critère inscrit dans le règlement de Carouge. Il demande une réponse par institution et non globale.

Mme Lammar ne peut pas répondre dans le détail, mais souligne que Carouge est exemplaire par rapport à son accueil des assistants sociaux éducatifs. Elle reviendra vers M. Barthassat avec une réponse plus concrète et exhaustive.

M. Barthassat : subventions

M. Barthassat demande si dans les subventions distribuées, les frais des salaires des employés de la commune, de matériel, montage et démontage sont pris en compte. Il donne l'exemple du Printemps carougeois.

Mme de Haller Kellerhals rappelle que le Printemps carougeois n'est pas une subvention.

Mme Lammar ajoute qu'en général, les subventions ne comprennent pas le travail fourni par la municipalité. Par exemple, pour la fête de la musique, une subvention de CHF 40'000.- a été donnée et le travail des collaborateurs a été estimé à CHF 45'000.-

Mme de Haller Kellerhals confirme ces chiffres et ajoute que l'ensemble des manifestations de la Ville de Carouge a été chiffré pour avoir ces chiffres.

M. Walder ajoute que ces CHF 45'000.- incluent, outre le personnel, les locations de matériel et d'équipements. Lorsque l'on intègre une prestation, il faut tenir compte de tout ce qui va autour.

Mme Cambier : places oubliées dans le cadre des zones macarons, qu'en est-il ? Certains continuent à profiter de places illimitées.

Mme Cambier note qu'au mois de janvier, une vingtaine de sites avaient été relevés, « oubliés » lors du marquage. Elle demande où en sont les choses.

M. Walder répond qu'en effet, une vingtaine de sites n'avaient pas été marqués en raison de travaux ou de domaines privés. Lorsque des places correspondent au domaine privé, il faut entrer en contact avec les propriétaires pour leur demander le régime souhaité. En cas de changement de régime, cela prend du temps. Il invite Mme Cambier à contacter le Service de l'urbanisme si elle a une demande particulière. Le processus risque de durer encore quelques mois.

M. Baertschi : caméra à l'intersection de la Rue de la Filature et de l'Avenue du Cardinal-Mermillod

M. Baertschi a été interpellé par des riverains qui le 20 mars, ont vu un homme courir à vive allure tandis que des gens criaient « au voleur ». Les riverains se demandent quand sera posée la caméra prévue à cet endroit. M. Baertschi se fait l'écho de ces demandes et incite le Conseil Administratif à aller au bout de l'installation.

Mme Lammar rappelle à M. Baertschi qu'il y a eu un problème avec cette caméra, car il n'existe pas de bâtiment communal proche auquel relier la caméra électronique. Il faudrait donc tirer des câbles jusqu'à la crèche. Le tube permettant de relier la caméra doit être réparé, aussi, elle devrait être fonctionnelle d'ici un mois au maximum.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21H00.